

8 janvier 2024

NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES POUR LA VALORISATION DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS

Le *ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)* a publié le 18 décembre dernier une première version des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés excavés (2023).

L'intention du MELCCP, par la publication de ces lignes directrices, est d'offrir plus d'options de valorisation des sols excavés présentant des concentrations dans les plages A-B et B-C dans le respect de l'environnement. L'objectif est de maximiser le recours à la valorisation de sols contaminés tout en évitant la création de nouveaux lieux contaminés.

Les lignes directrices contiennent notamment différents tableaux prévoyant les options de valorisation des sols excavés présentant des concentrations dans les plages A-B et B-C dans le respect de l'environnement.

Vous pouvez avoir accès à la publication du MELCCFP en cliquant sur le lien suivant : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/lignes-directrices-valorisation-sols-contamines-2023.pdf>

Vous êtes invités à transmettre vos commentaires concernant les présentes lignes directrices en les communiquant à Me Émilie Truchon (etruchon@acrqtq.qc.ca) d'ici le 10 février prochain.